

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

Objet : RS - Commune de Saint-Jean-de-la-Porte - Avenant n° 2 à la convention relative à la construction du réseau d'irrigation

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola
La Thuile	
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Aloïs Chassot à Michel Dantin - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin - de Florence Vallin-Balas à Claude Vallier

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guillaume

Bureau du 22 juin 2016

délibération n° 100-16

objet **RS - Commune de Saint-Jean-de-la-Porte - Avenant n° 2 à la convention relative à la construction du réseau d'irrigation**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que Chambéry métropole assure la maintenance de la station de pompage et de ses pompes, dans le cadre de la convention signée avec la commune de Saint-Jean-de-la-Porte en 2000 pour la construction du réseau d'irrigation.

La commune de Saint-Jean-de-la-Porte est maître d'ouvrage du dispositif d'irrigation en l'absence de syndicat d'irrigation. Elle a résilié le contrat de fourniture d'électricité de la station de pompage en raison des coûts élevés de la facture d'énergie.

Le dispositif SDES d'achat groupé, permettant de bénéficier de tarifs optimisés au niveau du département de la Savoie, ne prévoit pas d'intégration de nouveaux adhérents avant fin 2017.

Dans ce laps de temps, il est proposé que Chambéry métropole intègre le contrat de fourniture d'électricité de la station de pompage au marché du SDES en vigueur et que les frais d'énergie soient intégralement pris en charge par la commune de Saint-Jean-de-la-Porte, lui permettant de bénéficier des tarifs d'achat groupé.

Vu l'article 4 alinéas 2-II et 2-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau l'approbation de tous types de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet d'avenant n° 2 à la convention entre Chambéry métropole et la commune de Saint-Jean-de-la-Porte,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin